

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 02 février 2016</p>

Conseillers

élus :

15

Conseillers

présents :

12

Absents

excusés :

1

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le deux février deux mil seize, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Absents

excusés

avec

procuration :

2

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphan
KRETZ Patrice
HERMANN Gilles
BERTSCH Jacquy
KRETZ Patrick

HATSCH André
DUTTER Jean-Philippe
BOURGEOIS Patricia
HAUG Cédric
KRETZ Claude
SCHIEBER Denis

Membres absents excusés avec procuration: ADAM Denis à KRETZ Patrice, UTTER Sylvie à BERTSCH Jacquy

Membre absent excusé : GRAYER Guillaume

ORDRE DU JOUR :

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption des procès-verbaux du 1er décembre 2015 et du 17 décembre 2015
- 2 Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement
- 3 Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel
- 4 Détermination du loyer mensuel du logement du 1er étage du Presbytère
- 5 Fixation du prix des lots de bois de chauffage
- 6 Fixation du nouveau tarif de location pour la MTL
- 7 Points travaux :
 - MTL
 - 1er étage Presbytère
- 8 Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu d'excellents retours suite à la fête des Seniors ayant eu lieu dimanche 31 janvier. Il remercie également tous les membres présents lors de la préparation et du rangement de la salle.

-
1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption des procès-verbaux du 1er décembre 2015 et du 17 décembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme SCHMITT Solène, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 1 décembre 2015

Voté à 11 voix pour
3 abstentions (HATSCH André, BOURGEOIS Patricia, DUTTER Jean-Philippe)

Commentaires à rajouter au sujet du Procès-verbal du 17 décembre 2015 :

Dans le cadre de la discussion préalable au vote, M le maire relève les termes déplacés de M Hatsch qui estimait les comptes « traficotés ».

Approbation du PV de la séance du 17 décembre 2015,

Voté à 9 voix pour
5 abstentions (HATSCH André, BOURGEOIS Patricia, DUTTER
Jean-Philippe, KRETZ Claude, SCHIEBER Denis)

2. Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement

Le Budget primitif 2016 sera soumis au vote du Conseil Municipal avant fin mars 2016.

A ce jour, les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote effectif du budget.

Aussi pour permettre aux Communes de disposer de crédits d'investissement suffisant afin de payer les factures reçues, l'article L1612-1 du CGCT autorise les Communes à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Sont concernées les ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses d'investissement	Budget 2015	¼ des crédits votés
Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	30 000	7 500
Chapitre 21 Immobilisation corporelles	251 925,33	62 981,33
TOTAL	281 925,33	70 481,33

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** pour 2016, les ouvertures de crédits mentionnés ci-dessus pour les dépenses d'investissement
- **d'autoriser**, en conséquence, M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016
- **d'indiquer** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de Benfeld.

Voté à 14 voix pour

3. Fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel

M le Maire donne la parole à M Stephan GROSHENS qui précise :

« Nous avons été destinataires d'un courrier du centre de gestion concernant les entretiens professionnels. Le comité technique a émis un avis favorable sous réserve d'apprécier à nouveau les critères de l'entretien professionnel par le Conseil Municipal.

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée sont fixés par le conseil municipal. Ils sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumée. Ils portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. »

Après délibération, les conseillers municipaux décident de :

- fixer les critères de la valeur professionnelle comme ci-dessus

Voté à 14 voix pour

4. Détermination du loyer mensuel du logement du 1er étage du Presbytère

Suite au départ de Mme Stauder, un état des lieux a été réalisé. Différents travaux sont à entreprendre dans le logement du 1^{er} étage du presbytère pour qu'il puisse être à nouveau loué. Pour le moment, 2 personnes sont déjà venues visiter l'appartement.

L'un des points essentiels porte sur l'isolation du logement. La solution proposée est l'isolation par le dessous en fixant un sous plafond ; cela permettra à la fois d'isoler le logement et d'éviter des travaux de réfection du plafond fissuré. Pour louer à nouveau le logement, il est nécessaire de faire les peintures, l'isolation ainsi que le contrôle électrique.

La mise en place du faux plafond sera réalisée par une entreprise afin de bénéficier de la garantie décennale. A cette fin, divers devis vont être demandés. Les personnes bénévoles pourront aider à décoller la tapisserie.

Par la suite d'autres travaux devront également être envisagés comme l'isolation extérieure et la réfection de la cheminée ; projet qu'il faudrait intégrer dans le budget primitif.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de redéfinir le loyer mensuel du logement pour la prochaine location. Le logement du 1er étage du presbytère bénéficie d'une surface de 74,5 m².

Le loyer actuel était fixé à 445,96 €/mois, majoré de 123,31 € d'avance sur charges.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- propose de réviser le prix de location de la manière suivante :
 Le loyer passe de 445,96 à 450,00€,
 L'avance sur charge est maintenue à 123,31 €

Voté à 14 voix pour

5. Fixation du prix des lots de bois de chauffage

M le Maire informe le conseil municipal que comme l'année dernière, une vente amiable de bois de chauffage est organisée pour les habitants de la Commune. La cession de bois de chauffage se fera mardi 9 février à 19h 30.

Cette année 7 lots de consistance acacias, chênes, aulne et frêne route de Kogenheim ont été constitués comme suit :

- Lot n°1 (8 stères) : 160 €
- Lot n°2 (4 stères) : 80 €
- Lot n°3 (4 stères) : 80 €
- Lot n°4 (4 stères) : 80 €
- Lot n°5 (6 stères) : 120 €
- Lot n°6 (4 stères) : 80 €
- Lot n°7 (3 stères) : 60 €

La réservation des lots se fera en mairie à partir de jeudi 4 février.

S'il y a plusieurs amateurs pour un même lot, il sera procédé à un tirage au sort.

Après délibération, les conseillers municipaux décident de :

- fixer la valeur du stère à 20 €,
- charger M le Maire de procéder à la cession des lots,

Voté à 14 voix pour

6. Fixation du nouveau prix de location pour la MTL

M le Maire donne la parole à monsieur Claude KRETZ.

Suite à la mise aux normes de la Maison du Temps Libre, il est envisageable de réévaluer le prix de la location. Différents tarifs ont été demandés dans les communes voisines pour avoir un estimatif de leur prix de location.

Pour le moment la salle est louée à 100 euros pour les villageois et 180 pour les personnes extérieures ; montants auxquels s'ajoutent les frais d'électricité (0,20€ /kWh) et de chauffage (1,10€/L).

Le conseil, après en avoir délibéré,

- propose de réviser les tarifs à partir du 03 février 2016 de la manière suivante :

location pour les personnes habitant la Commune de 100 à 150 €,

location pour les personnes externes à la Commune de 180 à 250 €.

La caution sera portée de 200 à 250 €

- de maintenir le tarif 2015 pour les personnes engagées contractuellement qui ont déjà loué la salle et signé la convention pour leur location 2016.

Voté à 14 voix pour

7. Points travaux

Les travaux de la MTL sont quasiment achevés, nous attendons le passage de la SOCOTEC pour vérifier la mise aux normes. La scène est dorénavant partiellement escamotable. Les travaux étant en partie effectués en régie, la commune a réalisé une économie substantielle. Aucune subvention n'a pu être allouée car le contrat de territoire était exclusivement affecté aux travaux de parking de la MTL. L'attribution de la subvention n'a donc pu être accordée pour un objet différent, en l'occurrence pour la pose de parquet.

La séance est levée à 21 h 44

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis Procuration à Patrice KRETZ	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume Absent	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie Procuration à Jacquy BERTSCH